

CORMELLES-EN-PARISIS (95)

AMO en urbanisme durable pour l'aménagement de la ZAC des « Bois Rochefort » (2ème tranche)

Maitre d'Ouvrage : Ville de Cormeilles-en-Parisis
Aménageur : AFTRP
AMO Urbanisme Durable : LesEnR
Maîtrise d'œuvre : Benjamin Fleury, Ingénieur & Paysage

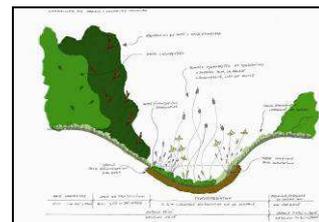
Programme : ZAC de 100 ha dont 29 ha en tranche 2
 La ZAC des Bois Rochefort est constituée de logements sur la moitié Nord, de deux zones d'activités au Sud, d'un centre commercial à l'Est et d'une coulée verte qui sépare les quartiers de logements des zones d'activités et commerciales. La tranche 2 est dédiée à l'implantation d'activités économiques, de bureaux et d'un établissement de santé.

Durée de la mission :
 2010 - 2012

Éléments clés environnementaux :
 L'aménagement de la ZAC « Les Bois de Rochefort » s'inscrit dans une démarche globale de haute qualité environnementale. Dans ce cadre, les projets menés sur la ZAC devront intégrer une démarche environnementale et rechercher à minimiser leurs impacts sur l'environnement, tout en assurant le confort des usagers.



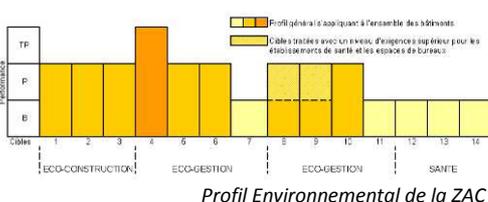
Vue aérienne du site de la ZAC



Exemple de traitement paysager de la limite espace public/espace privé décrite dans le cahier des charges de la ZAC

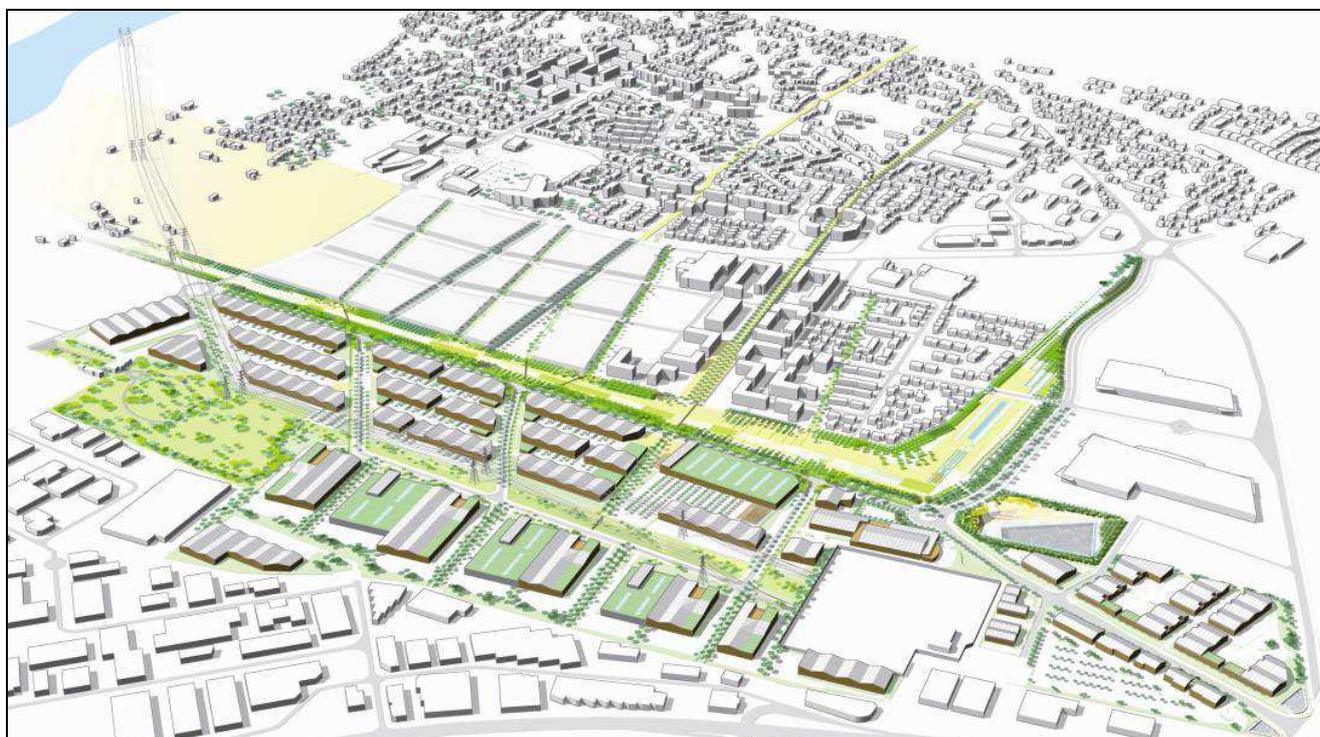


Vues initiales du site (vers le nord et vers le sud) et de la coulée verte



Afin de limiter l'impact environnemental de l'aménagement de la ZAC des « Bois Rochefort », la commune de Cormeilles en Parisis et l'AFTRP ont souhaité mettre en place une démarche environnementale pour l'aménagement de la tranche 2 de l'opération, dédiée à l'implantation d'activités économiques.

Cette démarche s'organise autour de deux processus clés : la réalisation du volet environnemental des cahiers de prescriptions et le suivi des exigences en phase de conception des bâtiments.



Vue d'ensemble du projet initial de la ZAC des Bois Rochefort (AFTRP)